

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET N° 174 /PRG/SGG/2017

PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DES AFFAIRES
RELIGIEUSES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2017/003/PRG/SGG du 04 janvier 2017, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/098/PRG/SGG, portant Attributions et Organisation du Secrétariat général des Affaires religieuses ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur El hadj Aly Jamal BANGOURA, Professeur, Administrateur général de la Grande mosquée Fayçal de Conakry et du Centre islamique de Donka, est nommé Secrétaire Général des Affaires religieuses, en remplacement de Monsieur El hadj Abdoul Karim DIOUBATE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 JUL. 2017 2017


Professeur Alpha CONDE